AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Jalhay

<u>PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT DOMANIALE</u> DE SART (PROJET)

Projet de décision qui relève de la *catégorie A2* des plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'Art. D.29-1, §3 du Code de l'Environnement. Projet de décision soumis à enquête publique en vertu de l'Art. 59 §2 du Code Forestier.

Enquête publique organisée conformément aux Art. D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'Environnement.

Les administrations communales de Jalhay, Spa et Stavelot portent à la connaissance de la population que le Projet de Plan d'Aménagement Forestier (PPAF) de la Forêt domaniale de Sart, dont l'auteur est le Service public de Wallonie Agriculture, ressources naturelles et environnement - Département de la nature et des forêts - Direction extérieure de Liège, ainsi que le Rapport d'Incidences Environnementales (RIE), sont soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan par le ministre wallon en charge des forêts de la Région Wallonne, propriétaire de la Forêt domaniale de Sart.

La durée de cette enquête est de 45 jours. Une réunion d'information est organisée : le mardi 12 mars 2024 à 18h à la grande salle de la Maison de la Nature à Bérinzenne (Route de Bérinzenne, 4 à Spa / CRIE de Spa).

			Réclamations et observations à adresser aux
de l'avis d'enquête	de l'enquête publique	de clôture de l'enquête publique	adresses suivantes jusqu'au 18/04/2024
		Administration communale de	Par voie postale :
26/02/2024	Du 04/03/2024 au	JALHAY	Collège communal de Jalhay
	18/04/2024	Rue de la Fagne 46 à 4845	Rue de la Fagne 46 à 4845 JALHAY
		JALHAY	
		Le 18/04/2024 à 15h00	Par courriel: alain.foguenne@jalhay.be

L'enquête publique est réalisée par la commune de Jalhay.

Le dossier peut être consulté à la commune de Jalhay, à partir de la date de début jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à savoir à partir du 04/03/2024 jusqu'au 18/04/2024, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 08h30 à 12h00) ainsi que le jeudi de 17h00à 20h00. Lorsque la consultation a lieu le jeudi en soirée, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous auprès du service urbanisme/environnement (Monsieur Alain FOGUENNE, agent communal délégué à cet effet, alain.foguenne@jalhay.be ou par téléphone : 087/37.91.30).

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de leur Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations verbales peuvent être recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (même agent que cité ci-dessus).

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès des personnes dont les coordonnées sont reprises ci-dessus ou au cantonnement du DNF de Spa (Balmoral 41 à 4845 JALHAY, mail : cantonnement.nature.forets.spa@spw.wallonie.be ; tél. : +32 (0)87 29 90 80) et à la Direction de LIEGE (Esplanade Simone Veil 1, B - 4000 Liège, mail : nature.forets.liege@spw.wallonie.be ; tél. : +32 (0)4 228 76 52).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le projet objet de la présente enquête publique est le ministre wallon en charge des forêts.

Par le Collège

Le Bourgmestre

A JALHAY, le 19 février 2024

B. ROYEN

La Directrice générale

0 2

M. FRANSOLET